

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 18 novembre 2019, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Éric Duchesneau	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

**EST ABSENT :** Pascal Bonin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Robert Riel.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2019-11-0959

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse  
appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en retirant le point 9.4.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0960

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Jacques Parent, 261, rue Beaufort**

M. Parent souhaite prompt rétablissement à M. Bonin. Il aborde divers événements qui ont eu lieu et félicite les gens impliqués.

**2. M. Richard Dubé, quartier numéro 2**

M. Dubé souligne l'annonce de la politique de participation citoyenne.

**3. M. Jaouad El Kaabi, 392, rue Paradis**

M. El Kaabi vient pour questionner au niveau du déneigement et déglacage des passages piétons.

2019-11-0961

**Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2019**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2019-11-0962 Nomination d'un maire suppléant**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2019-017;

CONSIDÉRANT que le maire Pascal Bonin sera absent pour une durée indéterminée et que le conseiller municipal Robert Riel agit comme maire suppléant en son absence;

CONSIDÉRANT que M. Riel sera absent du 20 novembre et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclusivement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de désigner M. Alain Lacasse, conseiller municipal, au poste de maire suppléant pour la période du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre inclusivement, après quoi M. Robert Riel reprendra son poste de maire suppléant; et

de désigner M. Alain Lacasse à titre de maire suppléant afin de pallier aux futures absences de M. Robert Riel pendant son terme du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 29 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

**2019-11-0963 Nomination d'un substitut - MRC de la Haute-Yamaska**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2019-016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil municipal de la Ville de Granby peut désigner parmi ses membres conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la formule actuelle de nomination du substitut au maire au sein de la MRC et de confier à un nouveau détenteur spécifique le mandat d'agir à ce titre;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de désigner M. Robert Vincent, conseiller municipal, pour agir dorénavant à titre de substitut au maire au sein de la MRC de La Haute-Yamaska;

de modifier la résolution 2017-11-0971 en conséquence, soit en remplaçant la désignation prévue au tableau par le conseiller Robert Vincent et ce, du 18 novembre 2019 jusqu'au retour du maire, après quoi la désignation du membre du conseil prévue à la cette résolution reprendra.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0964

**Norme ISO 37001 - Acceptation risques faibles**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-055;

CONSIDÉRANT l'analyse de risques élaborée par le comité norme ISO 37001;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby veut optimiser efforts et ressources et que, de plus, la norme ISO 37001 préconise que les mesures adoptées soient raisonnables et proportionnées;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter que les risques résiduels jugés faibles ne soient pas traités, et ce, de façon à ce que les efforts soient concentrés sur les risques plus susceptibles de se concrétiser et d'impacter la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0965

**Comité de circulation - Réunion du 4 novembre 2019 - Recommandations pour acceptation par le conseil municipal**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-150;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 4 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 4 novembre 2019 en reportant le point 6.2. à une future réunion du Comité de circulation pour étude considérant un fait nouveau dans le dossier;

et que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0966

**Programme « Coupez le moteur! » - Entente - Collège Mont-Sacré-Coeur - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-153;

CONSIDÉRANT le programme « Coupez le moteur! » lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (maintenant connu sous la dénomination sociale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques);

CONSIDÉRANT QUE ladite entente conclue avec le Collège Mont-Sacré-Coeur concernant l'affichage pour ce programme vient à échéance le 14 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ces ententes et doit le faire au moins un (1) mois avant leur échéance;

CONSIDÉRANT QUE la division environnement du Service de la planification et de la gestion du territoire recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser le renouvellement de l'entente concernant le programme « Coupez le moteur » conclue avec le Collège Mont-Sacré-Coeur, pour une période supplémentaire d'un (1) an, aux mêmes conditions prévues à la dite entente, laquelle est jointe au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-153.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0967

**Autorisation de signature - Bail de cases de stationnement - Société de gestion COGIR s.e.n.c. pour la Corporation de gestion Carrefour Haute-Ville (Granby) - Reconduction**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-156;

CONSIDÉRANT le bail de 45 cases de stationnement du 27, rue Young, au nom de la Corporation de gestion Carrefour Haute-Ville (Granby) représenté par la Société de gestion COGIR s.e.n.c., le tout prenant échéance le 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non ledit bail;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande la reconduction du bail pour une période supplémentaire d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature d'un nouveau bail pour la location en totalité de l'aire de stationnement du 27, rue Young, qui comporte quarante-cinq (45) cases de stationnement, à la Société de gestion COGIR s.e.n.c. (Corporation de gestion Carrefour Haute-Ville - Granby). Cette location d'une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, au taux établi et indexé annuellement par la Ville de Granby, plus les taxes applicables. Il est à noter qu'annuellement ce taux sera automatiquement réajusté en fonction de l'augmentation du taux décrété par résolution du conseil municipal pour l'ensemble de ces baux.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0968

**Autorisation de signature - Bail - Placements Maska ltée - 555, rue Boivin, local numéro 5**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-155;

CONSIDÉRANT le bail du local numéro 5 situé au 555, rue Boivin, prenant échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non ledit bail;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande la signature d'un nouveau bail pour une durée de cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                          appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature d'un nouveau bail d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour louer de Placements Maska ltée, le local numéro 5 de l'établissement situé au 555, rue Boivin, pour un loyer mensuel, pour l'année 2020, de 1 521,28 \$, plus taxes applicables, sujet à une augmentation de 2,5 % par année pour les années suivantes, le projet de bail étant joint au sommaire numéro SJ-2019-155. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 14 novembre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0969

**Entente - Unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc - 115, rue de Windsor - M. Louis-Éric Bolduc - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-154;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'installation et l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 115, rue de Windsor, signée entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc, vient à échéance le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente, et doit le faire au moins trois (3) mois avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc, relativement à l'installation et à l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 115, rue de Windsor, pour un (1) an, soit jusqu'au 30 avril 2021, selon les mêmes conditions prévues à l'entente, en désignant comme représentant de la Ville, M. Hugo Noël, chargé de projets - Division traitement des eaux du Service de la planification et de la gestion du territoire, laquelle entente est jointe au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-154. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020 et 001-2021, en date du 14 novembre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0970

**Étude et reconduction du contrat pour les services d'électrotechniciens CTE et STEP - R#2 - Dossier 332/2017 - Installations Électriques Claude Gougeon inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-142;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de reconduire le contrat numéro 332/2017 pour les services d'électrotechniciens à la CTE et à la STEP à Installations Électriques Claude Gougeon inc., pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2020, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 210 484,73 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 473-2019 et 001-2020, en date du 13 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0971

**Transfert de la convention d'aide financière FARR pour le projet de structure du Marché public**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-145 ;

CONSIDÉRANT que le Marché public de Granby et région souhaite céder les droits et les obligations prévues à la convention d'aide financière FARR à la Ville de Granby ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby accepte de se voir confier les droits et les obligations prévues à la convention d'aide financière FARR ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby utilisera le montant du premier versement que lui transférera le Marché public de Granby et région aux dépenses reliées au projet ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby soumettra une version révisée de la demande d'aide accompagnée de la présente résolution.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de désigner la personne autorisée, soit la trésorière madame Sylvie Chouinard, à signer une convention d'aide financière avec le MAMH.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0972

**Étude et conclusion d'un contrat pour la restauration de la Fontaine Wallace – dossier 015/2019 - André Domon (1975) inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-144;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'André Domon (1975) inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 8 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure le contrat numéro 015/2019 pour la restauration de la Fontaine Wallace au plus bas soumissionnaire conforme, André Domon (1975) inc., pour un montant total, taxes incluses, de 65 598,99 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 474-2019, en date du 13 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0973

**Étude et conclusion d'un contrat pour l'inspection télévisée des réseaux d'égouts de diverses rues - Dossier 288/2019 - Le Groupe ADE inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-143;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le Groupe ADE inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 30 octobre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 288/2019 pour l'inspection télévisée des réseaux d'égouts de diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe ADE inc., soit pour un montant total estimé, taxes incluses, de 50 440,97 \$, toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses en

immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 471-2019, en date du 13 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0974

### **Mouvements de main-d'oeuvre**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2019-042, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 5 novembre au 6 décembre 2019, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire décisionnel numéro RH-2019-042 et son annexe; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Félix Lynch au poste de pompier temps partiel au Service des incendies, à compter du 19 novembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Mathieu Toulouse. Cette embauche est assujettie aux conditions suivantes :
  - a) à l'obligation de compléter une période de probation de 650 heures de travail à titre de pompier à la satisfaction de la direction du Service des incendies ;
  - b) à l'obligation d'établir et de maintenir son lieu de résidence principale à une distance d'au plus huit (8) kilomètres, par la route, de la caserne d'incendie à laquelle il est affecté ;
  - c) à l'obligation d'obtenir et de maintenir le permis de conduire requis aux fins de l'accomplissement de son travail de pompier, à savoir la conduite des véhicules d'urgence à la disposition du Service des incendies ;
  - d) à l'obligation de maintenir, par un entraînement sur une base personnelle, une excellente condition physique nécessaire à l'accomplissement de son travail ;
  - e) à l'obligation de suivre la formation exigée par la direction du Service des incendies ;
  - f) à l'obligation de justifier d'une disponibilité conforme aux critères énoncés par la direction concernant le combat des incendies, la garde en caserne, les séances d'entraînement, de même que toutes autres activités qui pourraient être exigées.
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Hugo Noël au poste de coordonnateur Division traitement des eaux au Service de la planification et de la gestion du territoire, à compter du 19 novembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Claude Ouimet. Ce poste est assujetti à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service.

3. d'autoriser l'embauche de madame Édith Lacroix au poste de secrétaire Bureau de projets et environnement au Bureau de projets, à compter du 2 décembre 2019, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste. Ce poste est assujéti à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
4. Le 11 novembre 2019, le comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs a procédé à l'évaluation de 2 postes. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner uniquement les résultats concernant le nouveau poste d'inspecteur en bâtiment senior :

Numéro du poste	Titre du nouveau poste	Classe	Pointage après évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
1111	Inspectrice ou inspecteur de bâtiment senior	10	1707	Création d'un nouveau poste au SPGT – en référence au comité des finances et des ressources humaines – 22-10-2019

5. Il y aurait lieu d'entériner l'abolition du poste de contremaître à la Station d'épuration du Service de la planification et de la gestion du territoire, comme prévu dans le projet de restructuration présenté au comité des finances et des ressources humaines le 21 octobre 2019.

Toute dépense étant payable à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 472-2019, en date du 13 novembre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0975

### **Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-251;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 5 novembre 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                       appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-4	2019-3746	191105-06	177, rue Empire	Construction
PIIA-10	2019-3778	191105-16	266, rue James-A.-Tomkins	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3777	191105-18	277, rue James-A.-Tomkins	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3779	191105-20	335, rue Marshall	Déblai/remblai
PIIA-12	2019-3767	191105-07	855, rue Bernard	Construction
PIIA-12	2019-3641	191105-08	1010, rue Cowie	Construction
PIIA-12	2019-3738	191105-09	1050, boulevard Industriel	Construction
PIIA-13	2018-2301	191105-10	469 à 475, rue Principale	Modification
PIIA-13	2019-3748	191105-11	469 à 475, rue Principale	Réparation
PIIA-13	2019-3544	191105-12	507, rue Principale	Enseigne
PIIA-15	2019-3741	191105-13	614, rue Bauhaus	Réparation
PIIA-20	2019-0230	191105-14	298 à 304, rue du Mont-Brome	Modification
PIIA-28	2019-3763	191105-15	266, rue James-A.-Tomkins	Construction
PIIA-28	2019-3764	191105-17	277, rue James-A.-Tomkins	Construction
PIIA-28	2019-3765	191105-19	335, rue Marshall	Construction
PIIA-28	2019-3766	191105-21	339, rue Marshall	Construction
PIIA-34	2019-3599	191105-22	81, rue Denison Est	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0976

**Autorisation - PIIA-3 - Demande numéro 2019-3762 de permis de construction - 176, rue Principale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-250, transmettant la résolution numéro 191105-24 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                       appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 191105-24, la délivrance du permis de construction numéro 2019-3762 à M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, mandataire pour la Ville de Granby, afin

de permettre, au 176, rue Principale, de construire un bâtiment accessoire servant de rangement pour le marché public de la façon suivante :

Le bâtiment d'une superficie d'environ 25 mètres carrés sera construit sur une dalle de béton.

Les matériaux de revêtement seront des blocs architecturaux Shouldice couleur crystal white tel que le bloc sanitaire adjacent et de l'acier prépeint noir. Les solins, les fascias et les portes seront noirs.

Un écran en tubes d'aluminium peint noir sera ajouté sur une structure en acier noir. L'écran sera installé sur l'élévation sud soit celle donnant sur le stationnement;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-3 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0977

**Autorisation - PIIA-3 - Demande numéro 2019-3759 de permis de construction - 176, rue Principale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2019-249, transmettant la résolution numéro 191105-23 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2019-3759 afin d'autoriser la construction d'une structure permanente pour le marché public au 176, rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 191105-23, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2019-3759;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de ne pas suivre la recommandation du CCU; et

d'accepter la délivrance du permis de construction numéro 2019-3759 demandé par la M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, mandataire pour la Ville de Granby, pour le 176, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0978

**Obtention d'une servitude d'utilité publique - Lot 1 013 818 - Rue Bertrand**

Considérant le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-244;

Considérant que la Ville de Granby doit procéder à l'obtention d'une servitude d'utilité publique;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'obtention d'une servitude d'utilité publique pour l'installation et l'entretien d'un abribus sur la rue Bertrand sur le lot numéro 1 013 818 du cadastre du Québec.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0979

**Autorisation - Modification à la demande numéro 2019-0656 de permis de construction - 11, rue Elgin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-233, transmettant la résolution numéro 191015-17 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 191015-17, la modification à la demande de permis de construction numéro 2019-0656 afin de permettre, au 11, rue Elgin, les modifications suivantes :

**Élévation avant**

- Modifier le matériau et la couleur du perron par du bois traité de couleur « charcoal » alors qu'initialement il était prévu en composite de couleur beige chanterelle;
- Modifier le matériau et la couleur des marches et contremarches par du bois traité de couleur « charcoal » alors qu'initialement, les marches étaient prévues en composite de couleur beige chanterelle et les contremarches en composite de couleur « charcoal »;
- Remplacer la porte d'entrée par une porte avec une fenêtre de chaque côté, sans carreau;
- Refaire la jupe sous la véranda. Le contour et le treillis seront en bois teint de couleur « charcoal » alors qu'initialement, le treillis devait être de couleur beige chanterelle et le contour en aluminium de couleur « charcoal ».

**Élévation droite**

- Refaire la jupe sous la véranda. Le contour et le treillis seront en bois teint de couleur « charcoal » alors qu'initialement, le treillis devait être de couleur beige chanterelle et le contour en aluminium de couleur « charcoal »;

- Changer la porte latérale par une porte pleine sans caissons.

#### **Élévation arrière**

- Changer la porte arrière par une porte vitrée.

#### **Toutes les élévations :**

- Changer toutes les fenêtres pour des nouvelles de type à battant d'aspect guillotine avec carrelage dans la moitié supérieure;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-8 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0980

#### **Projet de La Bourse du carbone Scol'ERE offert aux étudiants de niveau primaire pour 2019-2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-242;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ont actuellement peu d'accès à une information de qualité et adaptée à eux afin de bien comprendre le défi que représentent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes s'engageront par la suite à poser des actions concrètes avec leur famille afin de réduire leur émission de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport d'activité 2018-2019 a démontré que 183 élèves issus de 9 écoles primaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et leurs familles ont évité l'émission de 87 515 kg de GES;

CONSIDÉRANT le Plan d'action de la Ville de Granby visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalité;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 24 septembre 2019.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter l'offre de service de la Bourse du carbone Scol'ERE afin de sensibiliser de 10 à 20 classes de niveau primaire de Granby (250 à 500 étudiants) au cours des années 2019 et 2020;

d'autoriser un prélèvement au PTI « Réduction des gaz à effet de serre » d'un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes pour la réalisation de ce projet, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 468-2019 et 001-2020 en date du 6 novembre 2019; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement ou M. Benoit Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0981

**Récupération des capsules usagées de café Nespresso**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-243;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les centres de tri ne peuvent trier et recycler les capsules usagées de café à utilisation unique, et que, conséquemment, ces capsules terminent leur cycle de vie dans les sites d'enfouissement.

CONSIDÉRANT que tous les frais liés à ce programme, incluant la manutention des sacs verts et le transport par leur partenaire recycleur, sont entièrement assumés par Nespresso;

CONSIDÉRANT que Nespresso contribue également au régime de compensation et aux remboursements des coûts de la collecte;

CONSIDÉRANT que cette action cadre avec le Plan d'action vert de la Ville soit de « Valoriser la matière organique provenant des déchets résidentiels »; et

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 24 septembre 2019.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                          appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de recommander à la MRC de La Haute-Yamaska d'adhérer au programme de récupération et de recyclage des capsules d'aluminium de café Nespresso.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0982

**Demande d'appui au développement d'une certification pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-236;

CONSIDÉRANT la mise en place du Plan d'action pour l'avenir du lac Boivin;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 24 septembre 2019.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                          appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'appuyer l'organisme Gestrie-Sol à déposer une demande de subvention à la Fondation de la faune du Québec afin d'élaborer un programme de certification de la biodiversité en milieu agricole;

d'offrir une aide financière de 10 000,00 \$ au projet, soit 5 000,00 \$ par année pour deux (2) ans. Cette somme proviendrait du PTI « Plan d'action pour la réhabilitation du lac Boivin »; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement, ou M. Benoit Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0983

**Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Les Boisés Martel phase IX – rues Francis-Gilmour et Richard-Frost – Projet numéro 06-2018 – 9174-4466 Québec inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-263;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter en date du 16 octobre 2019 la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis et sous la surveillance de la firme Les Services exp. inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux suite à l'entente numéro 06-2018 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur 9174-4466 Québec inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0984

**Réception définitive – Réhabilitation de la conduite d'eau potable des rues Moreau et Saint-Gabriel (entre les rues Cabana et Bourget) - Contrat numéro 089/2018 – Sanexen Services Environnementaux inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-254;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter en date du 31 octobre 2019 la réception définitive des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable des rues Moreau et Saint-Gabriel (entre les rues Cabana et Bourget) effectués au contrat numéro 089/2018; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 089/2018 conclu entre la Ville de Granby et Sanexen Services Environnementaux inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0985

**Réception définitive – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue Lyman et réfection des chaussées et trottoirs des rues Bourgeois et Cyr - Contrat numéro 109/2018 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-256;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter en date du 10 octobre 2019 la réception définitive des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Lyman et la réfection des chaussées et trottoirs des rues Bourgeois et Cyr effectués au contrat numéro 109/2018; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 109/2018 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0986

**Réception provisoire des travaux – Travaux de réhabilitation de chaussée sur le 11<sup>e</sup> rang (de la Route 137 au numéro d'immeuble 796) - Contrat numéro 052/2019 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-259;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter en date du 31 octobre 2019 la réception provisoire des travaux de réhabilitation de chaussée sur le 11<sup>e</sup> rang (de la Route 137 au numéro d'immeuble 796), réalisés conformément aux plans et devis préparés par le Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville de Granby et sous la surveillance de sa division ingénierie; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 052/2019 conclut entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0987

**Réception définitive – Travaux de prolongement des infrastructures municipales des rues de l’Hémérocalle, du Dahlia et de l’Anémone – Projet numéro 017-2015 – Les Constructions Odyssees inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-261;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d’accepter en date du 6 novembre 2019 la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis et sous la surveillance de la firme Les Services exp. inc.;

d’autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d’autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux municipaux suite à l’entente numéro 017-2015 conclue entre la Ville de Granby et Les Constructions Odyssees inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l’assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0988

**Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales - Quartier de l’École, phase V – rue des Commissaires – Projet 11-2019 – Développement des Terres Miner inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-262;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d’accepter en date du 16 octobre 2019 la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme et sous la surveillance de la firme Les Services exp. inc.; et

d’autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux suite à l’entente numéro 11-2019 conclue entre la Ville de Granby et Développement des Terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l’assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0989 **Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales - Quartier du Plateau, phase V– rue du Mont-Shefford – Projet numéro 14-2019 – Développement des Terres Miner inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-260;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter, en date du 16 octobre 2019, la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis et sous la surveillance de la firme Les Services exp. inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux suite à l'entente numéro 14-2019 conclue entre la Ville de Granby et Développement des Terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0990 **Directives de changements 1 à 14 - Réaménagement du stationnement du parc Dubuc - Contrat numéro 139/2019 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-257;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 139/2019 adjudgé à Bertrand Ostiguy inc. pour des travaux de réaménagement du stationnement du parc Dubuc

CONSIDÉRANT les directives de changements 1 à 14.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 139/2019 adjudgé à Bertrand Ostiguy inc. pour des travaux de réaménagement du stationnement du parc Dubuc; et

d'accepter les directives de changements 1 à 14 concernant des travaux réalisés audit contrat 139/2019, le tout tel que décrit au sommaire décisionnel numéro PGT-2019-257 et entraînant une dépense additionnelle de 60 274,47 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 478-2019, en date du 15 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0991

**Nouvelle entente - SERY**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-110;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Ville de Granby de **faire avec** le milieu et de soutenir les initiatives du milieu au profit de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'engagement et la participation financière de SERY au projet;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure avec l'organisme SERY un protocole d'entente d'une durée de 3 ans pour les années 2020, 2021 et 2022 incluant une aide financière de 15 000 \$ pour 2020 et que ce montant soit indexé de 2,5% pour les années 2021 et 2022 pour la gestion d'un service d'aide à l'intégration des jeunes personnes immigrantes. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 13 novembre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0992

**Bourses - Engagement communautaire jeunesse 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-109;

CONSIDÉRANT la résolution #2019-07-0600;

CONSIDÉRANT le plan d'action de la politique jeunesse de la Ville, visant la mise en place du programme de bourses d'engagement communautaire jeunesse;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser

- la distribution du montant total de 5 000 \$ des bourses, de la façon suivante:
  - o 2 bourses de 750 \$
  - o 7 bourses de 500 \$
- la remise de 6 cartes cadeaux d'une valeur chacune de 200\$, payées à même le budget accordé à la politique jeunesse

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 475-2019 en date du 14 novembre 2019;

lesdites bourses seront remises lors d'une réception le 5 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0993

**Adoption – Règlement numéro 0895-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d’abattage d’arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d’y autoriser les aires d’entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l’abattage d’arbres pour l’installation d’une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 m et d’autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 m dans la zone résidentielle JI03R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2019 et SP25-2019**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0895-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d’abattage d’arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d’y autoriser les aires d’entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l’abattage d’arbres pour l’installation d’une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 mètres et d’autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 mètres dans la zone résidentielle JI03R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2019 et SP25-2019 », pour lequel un avis de motion d’un règlement a été donné au cours d’une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 septembre 2019, soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

2019-11-0994

**Adoption – Règlement numéro 0900-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’autoriser la nouvelle classe d’usages « Pnat » sur l’ensemble du territoire de la ville et de corriger certaines références dans les grilles des usages et des normes d’implantation par zone, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2019 et SP27-2019**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP27-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0900-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’autoriser la nouvelle classe d’usages « Pnat » sur l’ensemble du territoire de la ville et de corriger certaines références dans les grilles des usages et des normes d’implantation par zone, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2019 et SP27-

2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0995

**Adoption – Règlement numéro 0901-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'inclure les secteurs Denison Est et Irwin au programme d'aide à la revitalisation – Volet 3**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0901-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'inclure les secteurs Denison Est et Irwin au programme d'aide à la revitalisation – Volet 3 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0996

**Adoption – Règlement numéro 0902-2019 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter divers changements à l'annexe A-5**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0902-2019 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter divers changements à l'annexe A-5 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0997

**Adoption – Règlement numéro 0903-2019 modifiant le Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0903-2019 modifiant le Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0998

**Adoption – Règlement numéro 0904-2019 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à revoir les normes relatives à la caducité du permis de construction et à ajuster la durée des certificats d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa et pour une installation septique ou un ouvrage de prélèvement des eaux**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0904-2019 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à revoir les normes relatives à la caducité du permis de construction et à ajuster la durée des certificats d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa et pour une installation septique ou un ouvrage de prélèvement des eaux », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-0999

**Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

Il est :           proposé par  
                      appuyé par

**1. M. Richard Dubé, quartier numéro 2**

M. Dubé discute des dépassements de coûts dus à une mauvaise explication des besoins et des processus contractuels.

**2. M. Jaouad El Kaabi, 392, rue Paradis**

M. El Kaabi demande si la ville possède une politique d'attraction de main d'oeuvre issue de la diversité.

2019-11-1000

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de lever la séance. Il est 20 h 04.

Adoptée à l'unanimité

---

Robert Riel, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, directrice  
des Services juridiques et greffière